

Article1 – OBJET

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise « La fabrique à Gourmandises », dont le siège social est situé 288 route des Perriers – 69220 Taponas , immatriculée au Registre des métiers et dont le numéro d'immatriculation est le 98272013800014 et de ses clients dans le cadre de son activité de pâtisseries. Toute prestation accomplie par l'entreprise « La fabrique à gourmandises » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 - PRIX et MODE DE PAIEMENT

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros TTC. L'entreprise « La fabrique à gourmandises » s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. L'entreprise « La fabrique à gourmandises » accepte les paiements par virement ou PayPal.

Article 3 – ACOMPTE ANNULATION REMBOURSEMENT

La vente de gâteaux est consentie uniquement sur commande. Un acompte de 50 % du total de la commande sera demandé. Le reste sera à régler 72h au plus tard avant le retrait de la commande, dont le rdv sera fixé à l'avance.

Toute annulation doit être faite par écrit (mail) et pourra être prise en compte au minimum 7 jours avant la date de retrait. En cas d'annulation par l'acheteur, l'acompte de 50% n'est pas remboursé.

Article 4 – DESIGN

Les produits « La fabrique à gourmandises » sont personnalisés, le choix de la décoration, les parfums et le thème seront choisis conjointement avec le client et définis dans un devis. Aucun changement majeur n'est possible une fois le devis avec bon pour accord signé. La fabrique à gourmandises se réserve le droit de changer, de façon mineure, un design si elle le juge nécessaire afin de vous livrer un produit de bonne qualité. Il se peut aussi que deux pièces « identiques » présentent des différences car toutes les créations sont faites à la main.

Article 5 – PHOTO

La fabrique à gourmandises se réserve le droit d'utiliser des photos de vos commandes sur ses supports commerciaux ou médias : site internet, flyers, Instagram, Facebook...

Article 6 – CONSERVATION

Tous les gâteaux recouverts de pâte à sucre doivent être conservés au frigo, sauf mention contraire de la part de « La fabrique à gourmandises » le jour du retrait. Il se peut que les sujets réalisés en pâte à sucre soient délivrés à part, ceux-ci doivent être conservés à température ambiante. Tous les autres gâteaux doivent être conservés au frigo. Tous les produits doivent être consommés dans les 48h après leur achat.

Article 7 – NON GARANTIE

Une fois le retrait de la commande effectuée, elle sera sous l'entière responsabilité du client et « La fabrique à gourmandises » ne sera pas tenue responsable d'un quelconque problème la concernant.

Article 8 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'entreprise « La fabrique à gourmandises » ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 9 – COMPETENCE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Ventes est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Villefranche/Saône.

La fabrique à gourmandises se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment.